

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

| | |
|--------------------------------|----|
| composant le conseil | 33 |
| en exercice : | 33 |
| présents | 25 |
| présents par procuration | 2 |
| absent | 5 |
| absente excusée | 1 |

OBJET :

Affectation des résultats du
Compte Administratif de l'exercice
2020.

Le 24 juin 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 juin 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivieres, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Cogné à M. Le Maire, M. Francine à M. Thevenot.

ABSENTS : M. Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux ayant tous quitté la salle à 21h06 avant l'examen des délibérations.

ABSENTE EXCUSEE : Mme David.

SECRETAIRE : Mme Mebrek.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-06-24/04 du 24 juin 2021 portant approbation du Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Fêtes et Cérémonies du 17 juin 2021,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération du Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR vingt-six voix POUR ,

ET une abstention,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210624-DEL2021062405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

Affichage : 29/06/2021

H

DECIDE d'affecter les résultats excédentaires du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2020 suivant le tableau ci-dessous :

| Investissement | Affectation du résultat de fonctionnement |
|---------------------------------|---|
| Financement dépenses 2021 | 3 000 000 € (1068) |
| Excédent d'investissement 2020 | 14 557 547,83 € (R001) |
| Restes à réaliser 2020 | (-1 612 926,57€) |
| Fonctionnement | |
| Excédent de fonctionnement 2020 | 1 401 665,77 € (R002) |
| TOTAL | 17 346 287,03 € |

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



29 JUIN 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

29 JUIN 2021

29 JUIN 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.